RAPPORT DE MISSION A MADAGASCAR DE MM. J. VALEIX ET J.G. BERTAULT DU 26 AVRIL AU 1er MAI 1999

Cirad-forêt
BP 5035
34032 Montpellier Cedex 1

- Août 1999 -

SOMMAIRE

1. OBJECTIFS DE LA MISSION 3

2. PROGRAMME DE LA MISSION ET PERSONNES RENCONTREES 3

3. PROJET PILOTE INTEGRE DE MAHAJANGA (PPIM) 3

4. LES PARTENAIRES 4

4.1. SERVICE DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE (SCAC) 4
4.2. FOFIFA 5
4.3. ECOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES (ESSA) 6
4.4. LES AUTRES PARTENAIRES (ACTUELS OU POTENTIELS) 7
4.4.1. Office National de l'Environnement (ONE) 7
4.4.2. Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) 7
4.4.3. Agence Française de Développement 8
4.4.4. Délégation de la Commission européenne 8
4.4.5. Banque Mondiale 8
4.4.6. Ird 9
4.4.7. Centre National de Recherches sur l'Environnement (CNRE) 9

5. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA MISSION 10

6. REMERCIEMENTS 10

1. OBJECTIFS DE LA MISSION

Cette mission à Madagascar avait pour but :

- d'examiner sur le terrain la problématique de la première phase du projet énergie de Mahajanga (projet PPIM) financé par la Banque Mondiale et placé sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction malgache de l'Energie (Ministère de l'Energie et des Mines) ;

- d'évaluer à ce sujet la probabilité ainsi que les modalités possibles de passage à une deuxième phase ;

- d'évaluer, en liaison avec nos principaux partenaires, l'opportunité du positionnement d'un agent senior du programme Forêts naturelles à Madagascar sur le thème de la gestion décentralisée des ressources forestières ;

- faire le point avec la direction du FOFIFA sur notre coopération scientifique ainsi que sur ses évolutions (prévisibles ou en cours).

2. PROGRAMME DE LA MISSION ET PERSONNES RENCONTREES

Se reporter au programme joint en annexe.

3. PROJET PILOTE INTEGRE DE MAHAJANGA (PPIM)

Associé avec le Fofifa, avec le Cerg2r (qui relève de l'Essa d'Antananarivo) et le bureau d'études Marge, le Cirad-forêt est chargé de la mise en œuvre de la première phase du projet PPIM financé par la Banque Mondiale et dont la Direction malgache de l'Energie assure la maîtrise d'ouvrage. La durée de cette phase, dont le contrat a été signé début 1999, est de 10 mois. Philippe DELEPORTE, agent du Cirad-forêt, assume les fonctions de Chef de projet.

Les contacts pris à Mahajanga et la visite de terrain du 29 avril, sur le site du projet de Parc national d'Ankarafantsika, ont permis de rencontrer le Directeur régional de l'Energie, des collaborateurs du Directeur national de l'Energie, des experts du bureau d'études Marge, un représentant de l'ONG américaine « Conservation International »[1] ainsi que l'agent local du service des Eaux et Forêts, dont le champ d'action couvre une superficie de 135.000 hectares, c'est-à-dire la superficie du futur parc.

[1] Opérateur retenu par les autorités malgaches pour la protection du Parc national sus-cité suivant un schéma PCDI (projet de conservation et de développement intégré)

La deuxième phase du projet PPIM devrait durer 2 ans et avoir une dimension plus nationale. Or, selon les informations recueillies sur place, il ne serait pas impossible qu'à la procédure d'appel d'offres retenue pour la première phase succède, pour la seconde phase, une procédure de marché passé de gré à gré. Il ne nous a toutefois pas été possible de vérifier cette information auprès du Directeur national de l'Energie qui, retenu par une réunion sur la privatisation avec des représentants de la Banque mondiale, n'a pu finalement nous recevoir.

4. LES PARTENAIRES

4.1. Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)

Laurent BONNEAU (Conseiller du SCAC d'Antananarivo) nous a fait le point sur les activités de son service dans le domaine d'intervention du Cirad. La contribution du rapport de décembre 1998 de M. Gilles SAINT-MARTIN (MENRT) et de M. Maurice IZARD (MAE), étayée par un atelier réunissant les différents partenaires de la recherche à Madagascar, a été soulignée. Cette réflexion vise une meilleure coordination de l'offre française (Ird, Cirad, Aupelf-Uref, universités,...) tout en aidant nos homologues malgaches respectifs (Fofifa, Cnre, Essa,...) à se structurer sous forme de réseaux.

Le SCAC souhaite afficher la contribution française sous forme de pôle commun où, selon les compétences de chacune des institutions, un continuum serait créé entre recherche fondamentale et plus appliquée, avec tous les liens inhérents à cette démarche incluant recherche et expertise. Cette vision serait également à appliquer à la gestion des ressources naturelles (GRN) en déclinant un certain nombre d'activités telle que les aménagements forestiers, la gestion d'aires protégées, l'étude des fronts pionniers et des zones tampons, etc...

Le Conseiller a précisé que le FAC de soutien à la recherche qu'il est envisagé de mettre en place à Madagascar serait conditionné par « la mise en ordre » du système français et qu'un calendrier de réunion entre juin et août 1999 devait permettre, après une concertation française, de rencontrer nos homologues malgaches pour déterminer les priorités d'intervention.

A travers son propre dispositif, le SCAC apporte et entend apporter son soutien dans le domaine de la GRN par, a priori, trois postes d'ATD, à savoir :

- 1 poste à l'ONE, intervenant principalement sur la gestion locale sécurisée (Gelose),

- 1 poste de forestier auprès de la Direction générale des Eaux et Forêts à Antananarivo, dans le cadre du programme ESFUM[2] (ATD basé toutefois géographiquement à mi-temps à Mouramange),

- 1 poste auprès du Ministère de l'Agriculture, tourné vers les problématiques foncières pour lesquelles les autorités malgaches comme les bailleurs de fonds souhaitent une réflexion approfondie.

[2] EcoSystèmes Forestiers à Usage Multiple

Les profils de ces postes illustrent certaines thématiques jugées prioritaires par le SCAC : valorisation économique de la biodiversité (approche filière...), travaux à poursuivre en foresterie dans les domaines institutionnels et législatifs, élaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement, appui au projet FFEM (RN2, forêt de Didy, Bemahara,...). Toutes ces activités sont à réaliser en partenariat avec des structures telles que l'One et le Fofifa, dont le Conseiller a rappelé l'importance dans le dispositif de recherche-développement malgache.

Le poids à accorder à la formation dans l'élaboration de l'offre française de coopération (formation des médiateurs environnementaux) a également été souligné.

L'originalité de l'approche française à Madagascar en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles, domaine dans lequel le Cirad s'est fortement impliqué par le passé, l'engagement délibéré du MAE dans ce secteur (cf. postes d'ATD évoqués ci-dessus, projet de la forêt de Didy avec le FFEM,...) ainsi que la nécessité de fonder des approches adaptées au contexte local en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers et de leurs ressources, toutes ces raisons militent pour une réactivation des activités du Cirad-forêt dans ce domaine, notamment de son programme « Forêts naturelles », avec le positionnement en 2000 d'un ingénieur-chercheur senior travaillant au sein du thème de recherche « Instruments économiques, institutionnels et législatifs de gestion forestière ».

4.2. Fofifa

La réunion du 30 avril 1999, avec le Directeur général du Fofifa, avec sa Directrice scientifique ainsi qu'avec MM. HONORE et PARTIOT, a été l'occasion d'un échange approfondi, ouvert et constructif, sur l'état et le devenir de notre coopération scientifique.

Prenant en considération l'évolution attendue du cadre de la coopération scientifique franco-malgache, d'une part, ayant précisé l'évolution de notre programmation scientifique, d'autre part :

- nous avons expliqué les raisons qui motivaient notre décision d'affecter Laurent SCHMITT (programme « Arbres et plantations ») à La Réunion, à savoir l'abandon des travaux de recherche du programme « Arbres et plantations » en matière de Pins, ainsi que la durée du séjour de l'intéressé à Madagascar ;

- nous avons discuté du réaménagement du temps de travail de Gilles CHAIX (programme « Arbres et plantations »), suite au démarrage de sa thèse sur les flux de graines ;

- nous avons affirmé le caractère privilégié (et non exclusif) de notre partenariat avec le Fofifa.

Le Directeur général et la Direction scientifique du Fofifa ont dit être intéressés par la clarté des choix récents du Cirad-forêt en matière de programmation scientifique ainsi que par notre volonté de transparence dans la mise en œuvre du partenariat Fofifa-Cirad. Ils ont clairement manifesté le désir qu'une collaboration structurée s'établisse

avec le programme « Forêts naturelles » du Cirad-forêt, notamment dans le cadre de ses thèmes 1 (Instruments économiques, institutionnels et législatifs de gestion forestière) et 5 (Bases et conditionnalités de la gestion viable des écosystèmes forestiers) qui sont en cohérence avec les priorités d'action du Fofifa ainsi qu'avec certaines problématiques nationales fortes (problèmes posés par l'approche « conservationniste » en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, besoins de recherche appliquée en aménagement forestier, enjeux liés à la biodiversité,...).

Ont également été abordés :

- l'implication du Fofifa dans le projet PPIM (à revoir et à rediscuter avec le Fofifa en cas de marché passé de gré à gré pour la 2ème phase) ;

- l'objectif de présenter un dossier global de financement des actions du Fofifa auprès de la Délégation de la Commission Européenne (contribution attendue du Cirad-forêt pour la relecture du volet « Vergers graniers ») ;

- le souhait que le Fofifa et le Cirad-forêt se présentent ensemble vis-à-vis de l'Office National de l'Environnement en vue de mobiliser des financements relevant du Programme Environnemental n° 2 (PE II) ;

- le souhait également d'une coopération Fofifa/Cirad-forêt concernant le projet Ffem d'aménagement de la forêt de Didy.

4.3. Ecole supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA)

M. Daniel RAZAKANIRINA, forestier d'origine et actuel Directeur de l'Essa, assure, depuis le décès de M. Maminiaina RAZAFINDRABE, l'intérim administratif du Cerg2r[3].

Seule école supérieure de Madagascar formant des ingénieurs agronomes à Bac + 5, l'Essa comprend cinq départements : eaux et forêts, élevage, agriculture, agromanagement, industries agro-alimentaires. Son flux annuel est de l'ordre d'une centaine d'étudiants qui se répartissent de manière équilibrée entre les cinq disciplines et qui ont, dès la première année, le statut d'élève-ingénieur fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture. Aux 40 enseignants permanents nationaux s'ajoutent une centaine de vacataires et de professionnels participant à l'enseignement.

Notre interlocuteur, dont l'un des objectifs était d'avoir une vision claire du Cerg2r d'ici le mois de juin 1999, nous a signalé que l'un de ses étudiants travaillait sur le thème de la foresterie sociale avec M. BUTTOUD (chercheur économiste à l'Inra) et que les enseignements des travaux antérieurs conduits par le Ctft sur les bassins versants à Madagascar étaient actuellement repris par la coopération suisse.

Il s'est enfin déclaré tout à fait ouvert pour une collaboration avec le Cirad-forêt (participation à l'enseignement,...).

[3] Emanation du département « Agromanagement » de l'Essa, le Cerg2r est spécialisé dans l'étude de la gestion communautaire des ressources renouvelables.

4.4. Les autres partenaires (actuels ou potentiels)

4.4.1. Office National de l'Environnement (ONE)

M. Jean-Chrysostome RAKOTOARY nous a fait part de la nécessité de rendre opérationnelle la gestion décentralisée des ressources naturelles, indiquant également que les textes d'application de la loi n° 96.025 sur la GEstion LOcale SEcurisée (GELOSE) étaient en cours d'approbation (examen par le Conseil national de l'environnement puis par le Conseil national du gouvernement).

Des réflexions auraient lieu actuellement sur les diverses formes possibles de sécurisation foncière, la Gelose étant alors considérée comme un des outils disponibles (mais pas le seul).

Quant à la formation des médiateurs environnementaux, elle a été initiée par le Cerg2r[4] avec l'appui financier du MAE, un décret sur le corps des médiateurs étant en cours d'instruction.

Pour notre interlocuteur, le Cirad pourrait venir renforcer les collaborations envisagées entre l'One et le Fofifa dans le domaine de la recherche appliquée à l'environnement, un protocole d'accord étant projeté entre ces deux organismes. L'appui du Cirad pourrait ainsi être centré sur l'application de la Gelose à des cas concrets, sur le suivi d'actions de gestion décentralisée des ressources naturelles ainsi que sur les questions de propriété intellectuelle que soulèvent les projets de valorisation économique de la biodiversité.

4.4.2. Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF)

La Dgef, seule direction générale du Ministère des Eaux et Forêts, est l'une des sept agences d'exécution du PE II[5], étant plus particulièrement chargée de la mise en œuvre de ses composantes ESFUM[6] et BV[7].

Cette direction totalise 580 agents, dont une quarantaine d'ingénieurs.

Un ATD junior ayant un profil de forestier généraliste devrait être prochainement positionné par la France (SCAC d'Antananarivo) auprès du Directeur général des Eaux et Forêts, cela à concurrence d'un mi-temps (cf. § 4.1).

M. Hilarion RAZAFIMANDIMBY, Directeur général des Eaux et Forêts lors de notre passage à Madagascar mais qui a été remplacé depuis, nous a également fait part de son souhait de passer un accord cadre de coopération entre la DGEF et le Cirad-forêt. Il a

---

[4] Formation d'une vingtaine de médiateurs

[5] Avec l'ANAE, l'ANGAP, l'ONE, la Direction des Domaines, le FTM (équivalent de l'IGN) et le CFSIGE (Centre de Formation aux Sciences Informatiques, Géographiques et Environnementales)

[6] Ecosystèmes Forestiers à Usage Multiple

[7] Bassins Versants

été convenu que le Cirad-forêt établirait un projet d'accord de coopération qu'il soumettrait à la DGEF.

4.4.3. Agence Française de Développement

Les trois grands secteurs d'activité de l'Afd à Madagascar concernent la micro-finance, la pêche et le secteur « irrigué ». Parmi les secteurs à explorer où des projets peuvent être identifiés et montés, Julien CALAS, chargé de mission à l'Afd ayant en charge les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'énergie, du développement rural et de la micro-finance, se dit intéressé par le couplage de la gestion durable des plantations villageoises d'Eucalyptus avec l'approvisionnement d'Antananarivo en bois énergie. Il nous a fait part de son intention de rassembler et d'analyser la documentation disponible à ce sujet.

4.4.4. Délégation de la Commission européenne

M. Georges WACHOWIAK, Conseiller Développement à la Délégation de la Commission européenne de Madagascar, nous a signalé l'implication de la Délégation dans le projet de réforme institutionnelle du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Elevage, ce qui devrait se traduire par le licenciement de plusieurs milliers d'agents contractuels, la réforme du Fofifa servant en l'occurrence de référence .

L'appui financier de la délégation au Fofifa est conditionné par le montage d'un programme intégré de recherche-développement, notre interlocuteur rejetant la poursuite des pratiques antérieures considérées comme un « saucissonnage » de l'aide européenne.

En tout état de cause, le Directeur général du Fofifa aurait l'appui (qui reste à concrétiser) de la France (SCAC), de l'Europe (Délégation) ainsi que de la Banque mondiale.

Les priorités des interventions européennes à Madagascar concernent toutefois plutôt les secteurs des transports (travaux routiers), du tourisme et de la sécurité alimentaire, avec un souci de concentration à la fois thématique et géographique des aides.

N.B. : M. WACHOWIAK cessera ses fonctions à Madagascar en milieu d'année prochaine.

4.4.5. Banque Mondiale

Nos interlocuteurs, MM. Ousmane SECK et Bienvenue RAJAONSON, non directement concernés par le projet PPIM (cf. § 3), nous ont fait part :

- de l'état d'avancement du Plan d'Action et de Développement Rural (PADR) où des priorités d'action doivent être établies par région (6 régions sur les 9 ont déjà finalisé leurs réflexions) ;

- de la nécessité de coordonner le PADR, le PE II, les projets énergie,...

4.4.6. Ird

François RIVIERE, représentant de l'Ird à Madagascar, a présenté les cinq grands programmes de l'Ird à Madagascar qui rassemblent une vingtaine de chercheurs :

- Programme Santé/grandes endémies
- Programme Madio, basé sur la création d'observatoires économiques
- Programme de recherche crevettière,
- Programme hydrobiologie et biodiversité des eaux douces
- Etude des processus de déforestation dans le sud Malgache (Tulear)

et nous a transmis les documents détaillés de présentation de chacun d'entre eux.

A ses yeux, le devenir des activités de l'Ird à Madagascar est très incertain compte tenu des effets géographiques de la réforme en cours au sein de l'institution. Les unités en cours de création (UR et US) devront en effet recevoir l'agrément de leur tutelle avant la fin de l'année pour fonctionner et il est donc difficile à ce jour de se prononcer sur un programme de travail à Madagascar dans l'attente des décisions de la Commission d'agrément.

Néanmoins, au vu des compétences « historiques » de l'Ird et de l'attente des partenaires malgaches, les domaines clés de la santé, des pêches, de l'hydrobiologie et de l'environnement devraient constituer la trame des activités futures de l'Ird sans que l'on puisse aujourd'hui délimiter de manière précise le périmètre de chacune de ces thématiques.

Dans l'attente des décisions de l'Ird, les domaines potentiels de collaboration avec notre département pourraient se concentrer sur l'écologie dans les études synchroniques de la végétation dans la région de Tulear, couplée à une réflexion sur des zonages forestiers (land-use planning), autour du programme Ecofit sur l'histoire des forêts malgaches (J. Bonvallo).

Les compétences du Cirad-forêt en matière de réhabilitation d'écosystèmes forestiers ont également été évoquées par notre interlocuteur comme une piste possible pour la coopération scientifique et technique entre nos deux organismes.

4.4.7. Centre National de Recherches sur l'Environnement (CNRE)

Le Cnre, partenaire privilégié de l'Ird à Madagascar, compte une quarantaine de chercheurs répartis, à raison de 7 à 12 chercheurs par département, entre 4 départements (systèmes aquatiques, écosystèmes terrestres, environnement social, qualité de la vie).

M. Jean-Samuël RAZANAKA, son Directeur, nous a commenté la structuration du département « écosystèmes terrestres » en trois programmes :

- gestion des espaces ruraux et environnement à Madagascar. Ce programme, conduit en partenariat avec l'Ird, étudie les mécanismes de la déforestation dans le sud-ouest

du pays (région de Tulear) ainsi que les problèmes d'approvisionnement de Tulear en bois-énergie ;

- introduction d'essences mellifères ;

- suivi écologique des aires protégées, en partenariat avec l'Angap (agence d'exécution du PE II dans le domaine des aires protégées). Les indicateurs du milieu retenus dans le cadre des actions de suivi écologique ont trait principalement à l'hydrobiologie et à l'évolution du couvert floristique.

Un laboratoire de microbiologie (microbiologie des sols, microbiologie des plantes) complète l'organisation de ce département. Il travaille sur une dizaine d'espèces aromatiques et médicinales intensément utilisées à Madagascar, des premiers contacts ayant été établis avec le Lstm via le Fofifa.

A signaler que le financement du Cnre est assuré par la subvention de l'Etat ainsi que par des moyens provenant des programmes d'intérêt public (PIP), l'activité d'expertise marchande restant marginale.

5. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA MISSION

5.1. En cohérence avec la programmation scientifique du Cirad-forêt, notamment avec celle du programme « Forêts naturelles », il apparaît à la fois stratégique et opportun de positionner un agent senior de ce programme à Antananarivo en l'an 2000. Ce senior devrait, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, pouvoir appuyer le dispositif français mis en place à Madagascar, d'une part, les actions correspondantes de recherche du Fofifa et d'enseignement supérieur de l'Essa, d'autre part. Les discussions entre le programme « Forêts naturelles » et Laurent BONNEAU doivent être poursuivies à ce sujet.

5.2. Concernant le PPIM (projet énergie) et en cas de passation, pour la deuxième phase du projet, d'un marché de gré à gré avec le groupement conduit par le Cirad-forêt, il y aura lieu de rediscuter au préalable avec le Fofifa leurs domaines d'intervention ainsi que leurs modalités de contribution.

5.3. Le programme « Arbres et plantations » devra valider le volet « vergers grainiers » du dossier préparé par le Fofifa que cet organisme envisage de présenter à la Délégation de la Commission européenne.

5.4. Un projet d'accord-cadre de coopération à passer entre la Dgef et le Cirad-forêt sera préparé par le Cirad-forêt.

6. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tout particulièrement :

- Jean-Louis MESSAGER, représentant du Cirad à Madagascar, pour l'appui précieux qu'il a bien voulu apporter tout au long de notre mission et pour sa présence très appréciée ;

- Philippe DELEPORTE, Chef du projet PPIM, en poste à Madagascar depuis mars 1999, pour l'organisation de notre mission, à la fois à Mahajanga et sur le terrain ;

- Gilles CHAIX et Laurent SCHMITT, pour leur disponibilité et pour leur contribution lors de nos diverses réunions de travail à Antananarivo.

PJ : 1

Représentation CIRAD
- MADAGASCAR -

ANTANANARIVO, le 22/04/99

Projet de Programme
Visite Direction CIRAD - Forêt
(MM. J. VALEIX et J.G. BERTAULT)
du 26.04 au 30.04.99

x

Lundi 26.04 : Arrivée IVATO - AF (22H25)
Hébergement à l'hôtel IBIS

Mardi 27.04 : Visites à TANANARIVE

Matinée
- 7H15 : Petit déjeuner - Département CIRAD-Forêt (avec MM. CHAIX - SCHMITT et DELEPORTE)
- 8H30 : Banque Mondiale (MM. O. SECK et B. RAJAONSON)
- 10H00 : DGEF (Dir. : Mr Hilarion RAZAFIMANDIMBY)
- 11H30 : ONE (DGA : Mr Jean-Chrysostome RAKOTOARY)

Après-midi
- 15H00 : AFD (Dir. : Mr GUENANCIA et J. CALAS)
- 16H00 : Ministère de l'Environnement (SG : Mr S. RATOVOSON-Dir. Env. : Mr Georges RAFOMANANA)
- 18H00 : M.C.A.C. (Mr L. BONNEAU)

Mercredi 28.04 : Suite visites à TANA et départ pour MAHAJANGA

Matinée
- 7H30 : IRD (Rep. : Mr F. RIVIERE)
- 9H00 : UE (M. WACKOWIACK)
- 10H30 : CNRE (Dir. : Mr Samuel RAZANAKA)

Après-midi : Départ à 14H00 pour Mahajanga - (arrivée à 14H45)

Jeudi 29.04 : Journée à Mahajanga (PPIM)
Retour à TANA (18H35 - 19H45)
Dîner de travail (M. Michel PARTIOT)

Vendredi 30.04 :

Matinée
- 8H30 : CERG2R (Dir : Mr Daniel RAZAKANIRINA)
- 10H00 : Séance de Travail + Déjeuner avec la Direction Générale du FOFIFA.

Après-midi
- 15H00 : Conservation Internationale (Dir. Exec. : Mr L. RAJAOBELINA)
- 18H00 : ONE - GELOSE (M. C. MALDIDIER)

Soirée : Départ de TANA.

CIRAD
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
Représentation à Madacascar

4, rue Pierre Rapiera
BP 853
Antananarivo (101)
Madagascar
téléphone :
(261 20) 22 271.82
télécopie :
(261 20) 22 209.99
cirad@dts.mg

Montpellier, le 2 septembre 1999

BORDEREAU DES PIECES ADRESSEES

Lu par : D. Verhaegen
O. Hamel
Ph. Vigneau

A :

- ***Direction Générale du Cirad***
  - ***. Directeur Général***
  - ***. Directeur des Relations Extérieures***
  - ***. Directeur Scientifique***
  - ***. Secrétaire Général***
- ***Directeurs des départements :***
  - ***. emvt***
  - ***. tera***
- ***Représentant du Cirad à Madagascar***
- ***Cirad-forêt***
  - ***. Direction : E. Loffeier, H. Joly, H.F. Maître, Y. Danglehant, M. Chiaverini, P.Y. Durand***
  - ***. Chefs de programmes***
  - ***. G. Chaix, L. Schmitt (Madagascar)***
  - ***. P. Montagne (Niger)***
  - ***. A. Bertrand, D. Babin (Montpellier)***

CIRAD

Centre
de coopération
internationale
en recherche
agronomique
pour le
développement

**Département
des forêts
CIRAD-Forêt**

N/réf. : JV/AM/381.99
OBJET : Rapport de mission à Madagascar

Sommaire	*Nombre de pièces*	*Observations*
Rapport de mission à Madagascar du 26 avril au 1er mai 1999 (par J. Valeix, Directeur et J.G. Bertault, Chef du programme Forêts naturelles).	1	Pour attribution. Le Directeur du CIRAD-Forêt, Jacques VALEIX

Campus
international
de Baillarguet
BP 5035
34032 Montpellier
Cedex 1
France
téléphone :
04 67 61 58 00
télécopie :
04 67 59 37 55

EPIC-SIRET
331 596 270 00321
RCS Paris B
331 596 270